

du 19 Novembre 1969

Sommaire :

Autorisation personnelle

à la ESSEX IRON COMPANY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par Référendum du 28 Juillet 1968;
- VU le décret 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret 234/PR du 16 AOUT 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du gouvernement et le décret n° 69-142/PR SGG du 19 JUIN 1969 qui l'a modifié ;
- VU le Décret minier n° 54-IIIIO du 13 Novembre 1954, portant réforme des substances minérales et fixant les modalités du Code minier ;
- VU la lettre en date du 21 Octobre 1969 formulée par la ESSEX IRON COMPANY en la personne du géologue Monsieur Jule R. Anderson .

DECRETE :

Article 1er :- L'autorisation personnelle minière est accordée à la ESSEX IRON COMPANY 525 William Penn Place PITTSBURGH Pa - 15230 -

Article 2 - Cette autorisation personnelle minière couvre tout le territoire de la République du Dahomey à l'exclusion des zones réservées au projet O.N.U. -

Article 3 - Cette autorisation est valable pour :

a) l'étain, le cuivre, le Molybdène; le Zinc, le Plomb, l'Uranium, le Diamant, leurs minerais et leurs composés .

b) dix permis de recherche

c) une durée de cinq (5) ans -

Article 4 - La ESSEX IRON COMPANY est tenue de communiquer au Ministre chargé des Mines, copie des documents relatifs aux résultats des travaux de recherches et de prospections -

A moins que la ESSEX IRON COMPANY n'y consente par écrit, ces documents seront considérés comme confidentiels pendant la durée de l'autorisation personnelle -

.../...

Article 5 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1969

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

- PR 4
- MTP 4 Emile-Louis PARALSO
- Sec Mines 2
- Ministères 9
- SGC 4
- ESSEX IRON 2
- J.O.R.D. 1
- SGPR-IAA-Gde Chanc. 3
- SGM 10 - DN-DCCT 2
- DGAJL-DEP-Dtion Stat. 6
- CES 5 - CS 6 -